



DEPOT PREAVIS DE GREVE

Syndicat CGT des personnels municipaux de VILLEURBANNE

Mode de transmission: courriel

Date du dépôt

Nom : Béroujon
Prénom : Damien
Responsabilité : secrétaire général

Date : les
01,02,03,04,05,06,07,08,09,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24
décembre 2020 de 0 heure à 24 heures
Lieu: Tous les groupes scolaires
Grève totale

Monsieur le MAIRE de la ville de VILLEURBANNE, suite aux assemblées générales du 09/09 et 04/11/20, nous vous adressons les motifs de la grève:

Les agents.es de Villeurbanne demandent :

La mise en place d'un plus grand nombre de remplaçants pour pouvoir pallier aux absences,

Le remplacement du personnel manquant dès le premier jour,

Titularisation des agents contractuels,

L'octroi d'une prime complémentaire spécifique COVID de 270 euros comme nos collègues des EHPAD,

Reconnaissance de la pénibilité par une augmentation indemnitaire de 100 euros net,

Des avancements de grade à 100% (ratio).

Textes de référence: Loi du 31 Juillet 1963
 Loi du 19 Octobre 1982
 Loi du 13 Juillet 1983
 Loi du 26 Janvier 1984

Rappel (loi du 19 Octobre 1982) Pendant la durée du préavis, les parties intéressées sont tenues de négocier.

Signature du responsable :

Palais du Travail 9, place Lazare Goujon 69100 Villeurbanne salle Fraternité
tél. répondeur 04.26.10.61.27 e.mail : synd.ville.cgt@mairie-villeurbanne.fr